



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusé non représenté : Aucun ;

Absent : Roger VARGAS ;

Représentées : Virginie DESGRANGES représentée par Véronique RIGAULT ; Sébastien LACHARME représenté par Christophe WUYLSTEKER ;

Secrétaire de séance : Véronique RIGAULT ;

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Délibération pour l'attribution d'une aide financière à une famille Leynoise
4. Délibération pour le retrait de la délibération n°2025_09 pour fonds de concours voirie
5. Délibération du lancement de l'opération de rénovation de la salle polyvalente
6. Délibération d'approbation du CFU
7. Compte rendu de réunions
8. Informations et questions diverses

En préambule de la séance Monsieur le Maire fait lecture d'un communiqué destiné à la Presse.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Véronique RIGault est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024

Monsieur Christophe WUYSLETEKER souligne que dans la section « information et questions diverses » du procès-verbal, il n'a pas été noté qu'il avait demandé un changement de direction pour les panneaux de priorité route des Correaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Délibération pour l'attribution d'une aide financière à une famille Leynoise

Une démarche d'assistance financière a été adressée à la commission du CCAS par les parents d'une jeune femme handicapée Leynoise pour la participation à l'acquisition d'équipements adaptés.

Lors de la réunion du 16 juin 2025, les membres du CCAS ont donné un avis favorable à cette démarche et propose d'allouer une somme de 750 euros.

Le Maire demande au Conseil Municipal de ratifier le montant fixé lors de la commission.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 750 euros.

Adoptée à l'unanimité

4. Délibération pour le retrait de la délibération n°2025_09 pour fonds de concours voirie

Suite au recours gracieux de la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, il est demandé au Conseil Municipal de retirer sa délibération du 21 mars 2025 relative à l'octroi d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) pour financer la réfection de la voirie portée par le syndicat intercommunal à vocations multiples de l'Arlois (SIVOM de l'Arlois).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au retrait de la délibération n°2025_009 du 21 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Décide du retrait de la délibération n°2025_009 du 21 mars 2025 pour la sollicitation d'un fonds de concours concernant la réfection de la voirie.

Adoptée à l'unanimité

5. Délibération du lancement de l'opération de rénovation de la salle polyvalente

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition de convention transmise par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire et en fait lecture.

Considérant qu'en plus de l'accompagnement au titre de l'adhésion, la commune de Leynes souhaite s'adjoindre le service des prestations de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire soumises à tarification en vue d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage complète dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente ;

Considérant que ces prestations sont exemptées des règles de publicité de mise en concurrence, conformément aux dispositions de la commande publique relatives à la quasi-régie ;

Considérant que le montant estimé pour cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est de 18 150.00€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la commune de Leynes et l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire pour un montant estimé de 18 150.00€ HT ;

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal de la commune de Leynes ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Article 4 : DE DIRE que Monsieur le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce que les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 5 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois dès sa dernière mesure de publicité.

Adoptée à l'unanimité

6. Délibération d'approbation du CFU

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; - déclare que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoptée à l'unanimité

Délibération approbation des attributions de compensations : Petite Enfance

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la Petite Enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,
Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant (13 265,96€) des attributions de compensation pour 2025 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Leynes, tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;

Adoptée à l'unanimité

7. Compte rendu de réunions

26 mai 2025 : Rendez-vous avec l'entreprise CIRCET, engagée par les opérateurs Bouygues Télécom et SFR, qui est à la recherche d'un nouveau site dans la commune pour installer une antenne visant à améliorer la couverture des communes de Leynes et Chasselas. Un site a été identifié sur des parcelles communales. Néanmoins, le conseil municipal privilégie l'installation de nouveaux émetteurs sur l'antenne existante en Balmont dans la mesure du possible.

3 juin 2025 : Le prix Racouchot a été attribué à l'école de Leynes en récompense des travaux réalisés dans les locaux scolaires. Deux chèques ont été remis à l'établissement scolaire, l'un d'un montant de 250 euros et l'autre de 150 euros.

11 juin 2025 : Rencontre avec l'entreprise LEASE PROTECT pour examiner à nouveau la proposition d'installation de caméras de surveillance dans la commune. La municipalité souhaiterait éviter l'utilisation des fourreaux ORANGE qui entraînerait le paiement d'une redevance annuelle d'environ 500 €. L'option de l'utilisation d'une antenne pour le transfert d'images s'avérant possible, a été retenue.

11 juin 2025 : Discussion avec les résidents du chemin des Rochettes et du chemin du Creux du Vic à la suite des fortes précipitations du 1er juin 2025. La municipalité envisage de modifier le profil en travers du chemin du Creux du Vic pour diriger l'eau dans le ruisseau. Monsieur le Maire envisage de faire appel au service GEMAPI de MBA, pour une étude hydraulique. Un curage des fossés est également prévu. Monsieur SERCY envisage d'ériger un muret entre son portail et le bassin de rétention situé à l'extrémité de sa propriété.

12 juin 2025 : Le SYDESL a organisé le premier salon pour les élus. M. le Maire et son adjoint ont rencontré différents organismes (ENEDIS, la Banque des Territoires, la Gendarmerie, l'entreprise SMEE etc.) concernant différents dossiers en cours ou à venir.

13 juin 2025 : M ; le Maire et son adjoint se sont rendus chez Monsieur RUBIO pour constater les dégâts suite aux fortes pluies du 1^{er} juin.

14 juin 2025 : Inauguration du boulodrome et du city stade à la Chapelle de Guinchay. Entretien avec la secrétaire générale de la Préfecture de Saône-et-Loire, et Monsieur le Député pour revisiter le sujet des aides financières liées à la réhabilitation de la salle polyvalente.

16 juin 2025 : Une réunion de la commission CCAS s'est tenue en mairie suite à la demande d'une administrée concernant l'octroi d'un soutien financier pour l'acquisition d'équipements appropriés pour son enfant en situation de handicap.

Un point a été fait concernant l'organisation du repas CCAS prévu le dimanche 7 décembre 2025.

17 juin 2025 : Réunion avec le STA (Service Territorial de l'Aménagement du Département 71) de Cluny concernant la zone 30. Il n'est pas favorable à la mise en place d'une zone à 30 km/h dans la traversée de Leynes. Une mesure des vitesses révèle que, en moyenne, les véhicules ne circulent pas à une vitesse supérieure à 50 km/h. Un sens prioritaire de circulation sera néanmoins établi dans la zone de stationnement (entre chemin des Soeurs et la place de la mairie). Le STA préconise également l'aménagement d'un faux rétrécissement à l'entrée nord de la commune (à l'image de celui de l'entrée sud).

Le panneau d'entrée au sud de l'agglomération sera repositionné avant le faux rétrécissement route de Leynes par le STA.

Dans la Grand'rue, à hauteur de l'arrêt bus des Perriers, une installation de chevrons avait été sollicitée. Le STA estime que celle-ci n'est pas utile.

17 juin 2025 : La Procureure de la République du tribunal judiciaire de Mâcon a invité les maires des communes du Mâconnais pour rappeler leurs obligations en tant qu'officier d'état civil et leurs pouvoirs de police.

17 juin 2025 : Rencontre avec les viticulteurs pour évoquer le ruissellement des eaux pluviales lors de fortes précipitations. Aymeric THILLET fera le tour des chemins avec un viticulteur et rencontrera l'employé communal pour évaluation du travail à effectuer.

18 juin 2025 : Réunion sur site avec le service GEMAPI (MBA) pour évoquer la gestion des eaux pluviales lors de fortes précipitations. Une étude hydraulique sera réalisée par le service GEMAPI.

18 juin 2025 : La commission bâtiment a retenu une des versions de la rénovation de la salle polyvalente proposées dans le cadre de l'étude de faisabilité.

19 juin 2025 : Jacqueline MILAMANT fait le compte rendu de la réunion des bénévoles de la bibliothèque. Durant la période estivale, une permanence est prévue tous les mercredis et samedis. Pour la rentrée : poursuite du service de prêt de livres à l'établissement scolaire de Chânes et Leynes, narration d'une histoire à l'école de Leynes effectuée tous les mardis, initiation des jeunes enfants à l'anglais, lecture de randonnée, exposition en préparation, lecture à la boulangerie le vendredi après-midi, festival de poésie en mai-juin. Un grand merci à Noëlle pour la réalisation d'un meuble en bois.

19 juin 2025 : Lors de l'assemblée générale du SSIAD comptant 11 employés, dont 8 à temps non complet, avec une moyenne d'âge située entre 30 et 39 ans. Ce service accompagne deux personnes résidant à Leynes. La municipalité a octroyé une aide financière de 300 euros.

19 juin 2025 : Restitution du tableau de recensement des voies communales par la société GEOPTIS, mandatée par la commune. Première présentation des routes et chemins identifiés qui influent sur le montant des subventions de solidarité rurale.

19 juin 2025 : Lors de la Conférence des Maires tenue par Mâconnais Beaujolais Agglomération, toutes les demandes de fonds de concours émises par la commune ont été approuvées.

19 juin 2025 : Deux conseillères municipales, Véronique RIGault et Dominique LAURENT ont assisté à la présentation du projet « cabanes » réalisé avec les élèves de l'école de Leynes en collaboration avec le Grand Site de Solutré Vergisson Pouilly, en présence des enfants, parents et enseignants.

23 juin 2025 : Dominique Laurent s'est rendue à la Chapelle de Guinchay pour le tirage au sort des futurs jurés d'assise pour la prochaine session.

Didier Pin adjoint à la mairie de la Chapelle de Guinchay et intervenant auprès de la sécurité routière fait part d'une intervention de sensibilisation qui pourrait être programmée sur la commune.

24 juin 2025 : Réunion avec un conciliateur de justice entre la Commune et un riverain du chemin du Creux du Vic, pour tenter de trouver un accord amiable concernant la régularisation d'un bornage.

24 juin 2025 : Conseil d'école : Les initiatives « faune et flore » ainsi que « classe dehors » prennent fin avec l'année scolaire. Le sujet sur la faune et la flore s'est concentré sur les abeilles, tandis que le concept de classe en plein air a encouragé les élèves à développer l'habitude d'observer leur environnement, d'écouter les sons de la nature et de noter les modifications au fil du temps.

Effectifs et répartition des élèves pour la rentrée 2025 :

- Leynes : 27 élèves (10 petite section et 17 moyenne section)
- Chasselas : 48 élèves (19 grande section, 12 cours préparatoire et 17 cours élémentaire 1 année)

- Chânes : 43 élèves (10 cours élémentaire 2^{ème} année, 15 cours moyen 1^{ère} année, 18 cours moyen 2^{ème} année).

L'institutrice de Leynes a clôturé le conseil en remerciant toutes les personnes ayant intervenu tout au long de l'année scolaire (l'association la Treille d'Argent, les bénévoles de la bibliothèque et les employés communaux).

25 juin 2025 : Assemblée Générale des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) du secteur de Mâcon à Péronne. Les rencontres avec les DDEN et les visites des établissements scolaires du Mâconnais se passent toujours dans de bonnes conditions.

8. Informations et questions diverses

Remerciement par l'institutrice et les enfants de l'école de Leynes pour la rénovation de la salle d'évolution durant les congés d'été.

La gendarmerie nous a transmis un nouvel organisme avec les référents par commune.

Madame Isabelle DE GROOTE demande s'il est possible de prévoir le nettoyage panneau «commune jumelée » situé à l'entrée sud de la commune.

Prochain Conseil Municipal vendredi 18 juillet 2025

Séance levée à 21h35

